



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/530

13 décembre 1996

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMMUNICATION DU 3 DECEMBRE 1996 REÇUE DE LA MISSION PERMANENTE DU BELARUS AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

1. Le 4 décembre 1996, le Secrétariat a reçu de la mission permanente du Bélarus une communication datée du 3 décembre 1996 qui contenait le texte d'un communiqué de presse publié par la mission au sujet du retrait du dernier missile balistique intercontinental du territoire bélarussien.
2. A la demande de la mission permanente du Bélarus, ce communiqué de presse est distribué pour l'information des Etats Membres de l'Agence.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 27 novembre 1996, un événement historique s'est produit au Bélarus, dans la petite ville de Yatsouki : le dernier missile balistique intercontinental a quitté le territoire de la République du Bélarus, laissant au coeur de l'Europe une zone dénucléarisée de 207 600 km².

Au lendemain de l'éclatement de l'URSS, un jeune Etat - la République du Bélarus - a été le premier au monde à renoncer de sa propre initiative, en signe de bonne volonté, à détenir des armes nucléaires et a fait savoir qu'il suivrait une politique de dénucléarisation.

En avril 1992, le Bélarus a annoncé que, conformément au Traité sur l'élimination des missiles de moyenne et longue portée signé par l'URSS et les Etats-Unis, toutes les armes nucléaires tactiques déployées sur son territoire avaient été transférées en Russie.

Le 4 février 1993, le Soviet suprême de la République du Bélarus a ratifié le Traité du 31 juillet 1991 sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs ainsi que le Protocole de Lisbonne du 25 mai 1992 relatif à ce traité et a également décidé que le Bélarus adhérerait au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pays non doté de telles armes.

Les 2 et 3 décembre, une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OSCE s'est tenue à Lisbonne pour statuer sur la question de la construction d'une Europe nouvelle. En signant il y a quatre ans le Protocole de Lisbonne relatif au Traité sur les armes nucléaires stratégiques, le Bélarus a montré à la communauté mondiale la nature pacifique de sa politique étrangère et son aspiration à jouer un rôle significatif dans le renforcement de la sécurité en Europe et dans le monde. Le retrait d'armes nucléaires du territoire du Bélarus est la preuve manifeste de la voie que ce pays a choisie voilà quatre ans en vue de faire reculer la menace nucléaire.

Le 24 septembre 1996, le Bélarus a été l'un des premiers pays à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en vertu duquel les pays signataires s'engagent à ne procéder à aucune explosion nucléaire expérimentale.

Le retrait d'armes nucléaires du territoire bélarussien marque une nouvelle étape dans l'histoire de notre pays. Nous sommes reconnaissants à tous les Etats et organisations internationales qui, directement ou indirectement, nous ont aidé et nous aident encore à appliquer le Traité sur les armements stratégiques offensifs.

Nous sommes convaincus que les garanties en matière de sécurité données au Bélarus par les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni, lors du sommet de l'OSCE qui s'est tenu à Budapest en 1994, deviendront, après le retrait des armes nucléaires, l'un des piliers de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de notre pays.

Nous sommes convaincus que le retrait d'armes nucléaires de notre territoire crée une base solide pour mettre en oeuvre la proposition faite le 3 juin 1996 par le Président du Bélarus d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au coeur de l'Europe.

Traduire cette proposition dans la pratique pourrait se révéler l'un des moyens les plus efficaces de réduire la tension en Europe et dans les relations internationales en général, et de diminuer l'inquiétude suscitée par les projets d'élargissement de l'OTAN et par le fait que certains pays d'Europe orientale ont annoncé qu'ils étaient disposés à accueillir des armes nucléaires de l'OTAN sur leur territoire. L'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires est un pas important vers le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire; elle n'est pas en contradiction avec les réalités militaires et politiques actuelles en Europe et ne lèse les intérêts nationaux d'aucun pays.

Avec le retrait des derniers missiles nucléaires russes du territoire du Bélarus, une zone dénucléarisée a été créée *de facto* en Europe centrale et orientale. A notre avis, cette situation pourrait et devrait être confirmée sur le plan juridique.

La République du Bélarus espère que sa position sur les questions de désarmement nucléaire sera dûment examinée et appuyée par la communauté internationale.

Vienne, le 3 décembre 1996